

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent cinquante-deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 13 mars 2018 à 10 h 15

Président(e) : M^{me} Veronika Bard (Suède)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1452^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, conformément à la décision qui figure dans le document CD/2119 et qui a été adoptée le 16 février, la Conférence désignera les coordonnateurs des cinq organes subsidiaires, sous la direction de la présidence, selon une répartition géographique équilibrée.

Comme vous le savez, j'ai recueilli de nombreux avis sur cette question et j'ai le plaisir de vous présenter les noms de cinq coordonnateurs choisis en respectant ce critère. J'ai déjà précisé que conformément à ma conception d'une répartition régionale équilibrée, la Conférence choisirait deux coordonnateurs parmi le Groupe des 21, deux parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et un parmi le Groupe des États d'Europe orientale. Les noms des cinq coordonnateurs choisis selon ce critère figurent dans le projet de décision contenu dans le document CD/WP.606, que le secrétariat de la Conférence a diffusé hier matin et dont vous trouverez également un exemplaire devant vous.

Avant de présenter le projet de décision à la Conférence, permettez-moi de vous expliquer comment j'en suis arrivée à cette proposition. Comme vous pouvez le voir dans le projet de décision qui se trouve dans le document CD/WP.606, j'ai divisé les travaux des organes subsidiaires comme cela avait été prévu dans la décision figurant dans le document CD/2119. Ce choix n'a pas été évident car la décision n'est pas très explicite au sujet de la création des organes subsidiaires. Au paragraphe 1 de son dispositif, la décision prévoit la création d'« organes subsidiaires chargés des points 1 (un) à 4 (quatre) de l'ordre du jour ». Le pluriel suggère qu'il y aurait au moins deux organes subsidiaires, mais le libellé est ambigu sur le nombre d'organes subsidiaires à créer, et il ne précise pas non plus comment répartir les points 1 à 4 de l'ordre du jour entre lesdits organes subsidiaires. La décision en revanche est beaucoup plus claire en ce qui concerne les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour : il est indiqué qu'un organe subsidiaire doit être créé pour ces points. Des échanges que j'ai eus à ce sujet, il est vite ressorti clairement que les États membres souhaitaient suivre l'ordre du jour de la Conférence en créant un organe subsidiaire distinct pour chacun des quatre premiers points de l'ordre du jour et un autre pour les trois autres, comme je vous en avais fait part au cours de la première semaine de la présidence suédoise. Nous avons cherché des coordonnateurs pour cinq organes subsidiaires, et tout le monde semblait être d'accord.

Les choses se sont compliquées lorsque, pendant les consultations, des délégations ont demandé quels sujets seraient examinés aux différents points à l'ordre du jour. Si les points 3 à 7 de l'ordre du jour sont plutôt explicites, les points 1 et 2 sont tout sauf clairs : ces deux points sont souvent perçus comme liés et redondants sur certaines des questions de fond à l'ordre du jour de la Conférence.

Il n'y a pas eu de pratique claire sur ces questions ces vingt dernières années, principalement parce qu'il n'y a pas eu de pratique claire sur aucune des questions de fond de la Conférence depuis 1996. Depuis, comme vous le savez, il y a eu des tentatives de parvenir à un accord sur le programme de travail. Toutes ont échoué, sauf une, et le programme adopté a par la suite été modifié. Il y a également eu des décisions isolées relatives à un calendrier d'activités, mais aucune de ces tentatives n'a permis de réaliser de progrès concrets. Il est donc très difficile de choisir quelles questions de fond seront abordées au point 1 ou au point 2 de l'ordre du jour. Aujourd'hui encore, les avis divergent entre les délégations. Toutefois, nous avons pu constater que les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été examinés conjointement depuis 2014. Bien qu'il ne s'agisse évidemment pas là d'une pratique établie, cela m'a néanmoins inspiré, en l'absence d'une telle pratique, ma décision de proposer de les considérer également conjointement dans le contexte actuel. Pour des raisons pratiques, et compte tenu de la portée et la richesse des questions relatives à ces deux points de l'ordre du jour, je les ai attribués à deux organes subsidiaires, chacun doté de son propre coordonnateur.

Ce projet de décision est le fruit des efforts que la présidence a fournis pour tenter de répondre aux préoccupations contradictoires de différentes délégations. J'ai l'intention de présenter ce jour ce projet de décision pour adoption, mais avant cela, j'aimerais savoir s'il y a des délégations qui souhaitent prendre la parole. Le Représentant du Pakistan demande la parole. Monsieur l'Ambassadeur, la parole est à vous.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour tout le labeur et les efforts sincères que vous et votre équipe avez déployés pour rendre opérationnelle la décision d'établir ces cinq organes subsidiaires, adoptée par la Conférence le 16 février 2018. Nous saluons les consultations approfondies que vous avez menées dans le but d'identifier et de nous proposer cinq coordonnateurs désignés selon une répartition géographique équilibrée, processus dans le cadre duquel ma délégation a eu des échanges très constructifs avec vous. Nous remercions les Ambassadeurs de l'Indonésie, des Pays-Bas, du Brésil, de l'Allemagne et du Bélarus de s'être portés volontaires pour jouer le rôle de coordonnateurs, et nous tenons à les assurer de notre entière coopération et de notre plein soutien.

Dans le projet de décision figurant dans le document CD/WP.606 que vous avez distribué, il y a un détail important qui diffère de la décision figurant dans le document CD/2119. La décision adoptée par la Conférence prévoyait de créer des organes subsidiaires « pour les points 1 (un) à 4 (quatre) de l'ordre du jour ainsi qu'un autre pour les points 5 (cinq), 6 (six) et 7 (sept) ». Il était entendu que quatre organes subsidiaires distincts seraient créés pour traiter respectivement les points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour, et qu'un cinquième organe subsidiaire serait créé pour englober les points 5, 6 et 7. La décision ne prévoyait en revanche en aucun cas d'associer ou de fusionner les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Là où il était entendu que certains points de l'ordre du jour seraient abordés conjointement, comme dans le cas des points 5, 6 et 7, cela était clairement indiqué dans la décision.

Madame la Présidente, le projet de décision que vous avez distribué regroupe les points 1 et 2 de l'ordre du jour tant pour le premier que pour le deuxième organe subsidiaire. En d'autres termes, vous proposez la création de deux organes subsidiaires ayant exactement le même nom et la même fonction. Ma délégation ne peut malheureusement pas accepter cela, car cela s'écarte sensiblement de la décision déjà adoptée par la Conférence, et cela aurait des conséquences sur les travaux de fond de ces deux organes subsidiaires officiels.

Vous vous souviendrez que, lors de notre toute première réunion bilatérale, j'ai bien insisté, en tant que Président de la Conférence, sur la nécessité de suivre la décision adoptée dans l'esprit et dans la lettre, et vous m'avez alors assuré que vous n'aviez pas l'intention de vous en écarter. Le nom des deux premiers organes subsidiaires doit, selon nous, correspondre à la lettre aux points de l'ordre du jour de la Conférence figurant dans le document CD/2116, adopté par consensus le 23 janvier 2018.

Le premier organe subsidiaire, qui pourrait être coordonné par l'Ambassadeur d'Indonésie, doit se limiter au point 1 de l'ordre du jour, « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et le deuxième organe subsidiaire, dont l'Ambassadeur des Pays-Bas pourrait être le coordonnateur, doit porter exclusivement sur le point 2 de l'ordre du jour, « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées ». Ces modifications rendraient le projet de décision conforme à la décision déjà adoptée par la Conférence et permettraient d'éviter toute réinterprétation ultérieure.

Avant de conclure, permettez-moi de vous assurer que ma délégation reste prête et déterminée à dialoguer dans un esprit constructif avec vous, Madame la Présidente, ainsi qu'avec les autres délégations, en vue de la reprise rapide des travaux de fond de la Conférence sur la base de la décision figurant dans le document CD/2119. Permettez-moi de réaffirmer que notre intention n'est pas de faire échouer cette décision, qui a été adoptée avec notre plein soutien ; notre objectif est simplement de nous assurer que le cadre opérationnel permettant de mettre en œuvre cette décision corresponde pleinement à cette dernière. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan d'avoir explicité son interprétation de la décision. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de l'Iran.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la grande transparence des travaux et des échanges que vous avez menés lors de la sélection des coordonnateurs. Nous

vous sommes très reconnaissants de ces efforts. Nous pouvons à présent féliciter les cinq coordonnateurs et commencer des travaux de fond à la Conférence.

En ce qui concerne ce projet de décision, nous nous sommes également penchés sur le point qui a été exprimé brillamment par l'Ambassadeur du Pakistan. Nous en sommes arrivés à la conclusion que le point de l'ordre du jour attribué au deuxième organe subsidiaire diffèrait du point à l'ordre du jour de la Conférence. Il y a donc là une incohérence. Depuis les débuts de la Conférence, le libellé du point 2 de l'ordre du jour a toujours été « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées ». La catégorisation de ces deux points de l'ordre du jour ne nous semble donc pas correspondre à l'ordre du jour de la Conférence. Nous attendons donc avec intérêt votre explication. Pour l'heure, l'Iran est prêt à se joindre au consensus sur ce projet de décision, mais il nous semble que le deuxième organe subsidiaire devrait être chargé du deuxième point de l'ordre du jour de la Conférence, comme l'a éloquentement expliqué l'Ambassadeur du Pakistan.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iran de ses aimables paroles. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la délégation chinoise.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir distribué ce projet de décision ainsi que du travail considérable que vous y avez consacré. Si j'ai demandé la parole, c'est pour appuyer les propos de l'Ambassadeur du Pakistan. Lors de nos consultations bilatérales avec vous, nous avons toujours compris que les organes subsidiaires correspondraient aux points de l'ordre du jour de la Conférence. En toute franchise, lorsque nous avons vu votre proposition, nous avons été quelque peu pris au dépourvu. Je ne souhaite pas m'appesantir sur ce qu'a très bien expliqué l'Ambassadeur du Pakistan, je me contenterai donc de dire que nous appuyons ses propos.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je suis désolée de vous avoir pris au dépourvu, ce n'était pas notre intention. Je vois que l'Ambassadeur du Royaume-Uni demande la parole. M. Rowland, la parole est à vous.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Je voudrais faire remarquer que nous avons fait cela de différentes manières au cours des années précédentes. Dans la décision contenue dans le document CD/1978, adoptée en 2014, nous avons contourné cette question en désignant le même nombre de coordonnateurs et le même nombre d'organes, mais nous avons alors indiqué que le premier organe serait consacré aux « points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général le désarmement nucléaire », dirigé par un coordonnateur du Groupe des 21, et que le deuxième organe se pencherait sur « les points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires », coordonné par un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Je me demandais donc si, au lieu de répéter les libellés complets, nous ne pourrions pas simplement revenir à la décision, en tenant compte du souhait de couvrir tous les points à l'ordre du jour, tout en en faisant référence à la pratique antérieure. Cela nous permettrait de garantir que les deux groupes sont bien distincts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni de sa proposition créative. J'aimerais d'abord entendre toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole, puis nous reviendrons à vous. Le Représentant de la République arabe syrienne demande la parole. M. Aala, vous avez la parole.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier et de vous féliciter pour les efforts considérables déployés afin de parvenir à un consensus sur les coordonnateurs des cinq organes subsidiaires.

Je prends la parole, Madame la Présidente, pour exprimer notre position au sujet du projet de décision figurant dans le document CD/WP.606 qui a été présenté à la Conférence. Ma délégation appuie la position de l'Ambassadeur du Pakistan en ce qui concerne l'interprétation de la décision figurant dans le document CD/2119. Il nous semble que le nouveau projet de décision devrait correspondre aux points de l'ordre du jour

adoptés au début de la présente session et refléter ainsi le contenu du document CD/2116. Je ne vais pas répéter les arguments présentés par l'Ambassadeur du Pakistan, mais nous appuyons sa position et son raisonnement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne. Veuillez m'excuser, je n'avais pas vu que l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Biontino, demandait la parole. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Notre délégation souhaite également vous remercier de l'intensité et de la transparence des échanges que vous avez eus avec le plus grand nombre au sujet de la désignation des coordonnateurs.

Nous pourrions accepter le projet de proposition que vous nous avez présenté, mais je souhaitais toutefois faire quelques remarques. Il y a une pratique établie à la Conférence. Une partie de la pratique établie est ce que nous appelons les quatre questions de fond : le désarmement nucléaire ; l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires ; la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; et les arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires, ainsi que les éléments associés à ce que l'on peut appeler le « groupe de travail n° 5 ». Voilà la pratique antérieure. Elle se reflète, par exemple et comme l'a dit l'Ambassadeur du Royaume-Uni, dans la décision qui figure dans le document CD/1978, adoptée en 2014, et dans la décision contenue dans le document CD/2021, adoptée en 2015. C'est aussi la pratique qui a été maintenue au sein du groupe de travail sur la voie à suivre et dans ses différents sous-groupes. En d'autres termes, nous avons associé les questions de fond aux points à l'ordre du jour officiel de la Conférence.

Nous ne voyons pas d'inconvénient à la proposition faite par l'Ambassadeur du Pakistan, qui permettrait bien d'aligner la décision que nous allons prendre aujourd'hui sur la décision portant création des groupes de travail, mais je pense toutefois que nous devrions préciser quels groupes de travail associer aux principales questions de fond que nous avons abordées par le passé. Il nous semble qu'il serait utile de le mentionner dans une note de bas de page, où nous ferions référence à la pratique antérieure, dans laquelle les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont toujours traité du désarmement nucléaire et de l'interdiction de la production de matières fissiles. Les autres points sont plus clairs, je crois ; une note de bas de page peut aider à expliciter les choses.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne, M. Biontino, de ses suggestions créatives. Je donne maintenant la parole à M. Gill, l'Ambassadeur de l'Inde.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie des efforts que vous avez faits pour mettre en œuvre de la décision figurant dans le document CD/2119, qui a été adoptée sous la présidence sri-lankaise. Ma délégation a écouté très attentivement vos explications sur le projet de décision figurant dans le document CD/WP.606, que nous examinons aujourd'hui. Nous croyons comprendre que votre décision correspond aux attentes des délégations ici présentes, qui ont été prises en compte dans la décision du 16 février 2018. Notre collègue d'Allemagne nous a rappelé que ces attentes portaient en particulier sur les travaux de fond consacrés aux quatre questions fondamentales à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir : le désarmement nucléaire ; l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, souvent aussi appelée question du traité relatif à l'interdiction de la production de matières fissiles ; la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; et les garanties de sécurité négatives. L'élément supplémentaire introduit par la proposition de la présidence sri-lankaise, adoptée par consensus, était un nouveau groupe de questions de fond – une question de fond supplémentaire, en un sens – qui associe les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, ainsi que certains autres sujets mentionnés par les délégations. Voilà l'ensemble des attentes auxquelles nous donnons suite, et votre explication indique clairement que les coordonnateurs s'occuperont des quatre points essentiels de l'ordre du jour ainsi que du nouvel ensemble de questions dans le cadre de cette manière, disons, novatrice, de regrouper ces points de l'ordre du jour.

Ma délégation ne s'attendait pas à ce que les coordonnateurs soient chargés d'un seul point de l'ordre du jour, car cela n'a pas été la pratique de la Conférence. Si vous regardez le dernier programme de travail adopté par la Conférence, en 2009, il n'y avait pas de groupe de travail spécifique pour le point 2 de l'ordre du jour. Il y avait deux groupes de travail pour le point 1, puis nous avons commencé à associer les points 1 et 2 de l'ordre du jour. En raison du chevauchement que vous avez mentionné à l'entame de votre propos, nous avons utilisé l'expression « avec pour thème général », comme l'a fait remarquer notre collègue du Royaume-Uni, pour définir clairement les travaux des différents groupes – ou « organes subsidiaires » dans cette décision –, afin que lorsque les délégations participent à un débat, celles-ci sachent bien si celui-ci porte sur le désarmement nucléaire ou sur le traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

C'est dans cet esprit que nous étions disposés à accepter le projet de décision que vous avez présenté. Nous sommes à présent au regret de constater que nous ne pouvons pas l'accepter en l'état. Nous souhaitons, bien entendu, faire preuve de souplesse afin de parvenir à un consensus et de ne pas condamner à l'échec la décision prise le mois dernier. Cependant, il me semble que nous devons être très clairs sur ce que nous essayons de faire. Chacun ici doit bien comprendre que ce projet de décision et sa mise en œuvre n'élimine pas purement et simplement un point fondamental de l'ordre du jour.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Gill de son intervention. Il est tout à fait vrai que la présidence a tenté de répondre aux attentes des États membres. Encore une fois, la présidence est un guide, mais une décision ne peut être prise qu'avec le concours de toutes les délégations. Je vais donc demander si d'autres délégations souhaitent prendre la parole. Je donne la parole au Représentant de l'Égypte.

M. Atta (Égypte) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour l'ensemble des consultations approfondies que vous avez menées pour désigner les coordonnateurs depuis que nous avons adopté notre dernière décision, qui figure dans le document CD/2119.

Madame la Présidente, je partage, dans l'ensemble, le point de vue exprimé par plusieurs délégations concernant la nécessité de faire correspondre le libellé de ce projet de décision à celui de la décision que nous avons adoptée précédemment. Il se trouve qu'au cours des consultations sur le projet de décision que nous avons adopté précédemment, ma délégation a proposé que nous reprenions clairement dans le libellé de la décision l'intitulé exact des points de l'ordre du jour et des organes subsidiaires, mais, dans un souci de concision, cette proposition n'a pas été retenue.

Je souhaite, à cet égard, faire une remarque concernant le paragraphe 5 du projet de décision, qui modifie légèrement l'intitulé des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Si, dans l'ensemble, il me convient que la présente décision fasse référence en préambule aux « questions émergentes ou autres questions relatives aux travaux de fond de la Conférence », le même libellé figure également au paragraphe 5, mais cela ne correspond pas à l'ordre du jour de la Conférence, qui ne contient aucune référence aux « questions émergentes ou autres questions relatives aux travaux de fond de la Conférence ». Ce qui s'applique aux points 1 et 2 de l'ordre du jour doit aussi s'appliquer ici au paragraphe 5 et aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Nous avons entendu plusieurs propositions présentées par des membres de la Conférence, et il me semble que, pour résoudre ce différend, nous devrions nous concentrer sur la portée de cette décision. La décision que nous avons adoptée précédemment portait création des organes subsidiaires. Par souci de brièveté ici aussi, nous pourrions limiter notre décision à la désignation des coordonnateurs, en mentionnant pour chacun le point de l'ordre du jour correspondant, mais sans en reprendre l'intitulé. Il s'agit là d'une décision de procédure et il me semble que limiter la portée de la décision à la procédure de désignation des coordonnateurs pourrait résoudre le différend que nous voyons émerger ici.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte de ses observations et suggestions. Permettez-moi de rappeler que, dans mon explication, j'ai souligné le fait que la présidence avait de nouveau tenté de bien tenir compte des attentes des États membres. Encore une fois, c'est une proposition que nous vous présentons.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Je donne la parole à la Représentante de Cuba.

M^{me} Pérez Álvarez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Bonjour, Madame la Présidente. Je tenais juste à dire que nous avons pris note des observations formulées par certaines délégations au sujet du nom des groupes ou organes subsidiaires. Pour réagir aux propos de ces délégations, nous croyons comprendre qu'elles tentent de faire correspondre le nom des groupes ou organes subsidiaires 1 et 2 avec le libellé des points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Pour notre part, nous préférierions que le nom des organes subsidiaires 1 et 2 corresponde au libellé exact des points correspondants de l'ordre du jour de la Conférence et, pour ce qui est du paragraphe 5, qui est le nom de l'organe subsidiaire 5, nous pourrions faire preuve de souplesse dans la mesure où la décision adoptée précise que ce groupe ou organe subsidiaire 5 serait également chargé des questions émergentes. Ainsi, pour répondre aux observations des délégations précédentes, nous préférierions que les noms des organes subsidiaires 1 et 2 reprennent à la lettre le libellé de l'ordre du jour adopté par la Conférence et, pour ce qui est du nom de l'organe subsidiaire 5, nous pourrions faire preuve de souplesse, car la décision adoptée indiquait que l'organe subsidiaire 5 traiterait d'autres questions abordées dans le cadre des travaux de fond de la Conférence, ainsi que de questions émergentes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de Cuba. Je le demande une nouvelle fois, y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de la République de Corée.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Je tenais sincèrement à saluer tous les efforts que vous avez consacrés à ce projet de décision. Pour plus de clarté, je souhaiterais, par votre intermédiaire, demander au Représentant de l'Indonésie et à l'Ambassadeur des Pays-Bas ce qu'ils avaient compris lorsqu'ils se sont portés volontaires pour être coordonnateurs, comme indiqué dans le projet de décision. Il est très important que nous les entendions. Merci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République de Corée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Madame la Présidente. La délégation russe a deux propositions concrètes qui, nous l'espérons, nous aideront à trouver des solutions mutuellement acceptables. Comme l'ont fait remarquer, à juste titre, plusieurs délégations, la décision figurant dans le document CD/2119 du 16 février dernier contient quelques points ambigus. Je pense que nous pouvons rectifier cela dans votre texte. Premièrement, nous pourrions préciser que notre intention est de créer cinq organes subsidiaires. Ainsi, au paragraphe 2, avant les mots « organes subsidiaires », nous pourrions ajouter le mot « cinq » (à la deuxième ligne). Je vais lire le texte en anglais :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Décide de nommer, selon une représentation géographique équilibrée, les coordonnateurs suivants pour les cinq organes subsidiaires. »

(*l'orateur reprend en russe*)

Si tous les membres de la Conférence acceptent cette solution, nous parviendrons à un consensus sur cette question et nous corrigerons par la même occasion l'une des ambiguïtés, ou un des points flous, de la décision prise précédemment par la Conférence. Je pense que nous sommes en droit de le faire.

En ce qui concerne l'ordre du jour, chaque délégation est tout à fait en droit de présenter des arguments logiques. D'un autre côté, comme précisé dans la décision figurant dans le document CD/2119, nous avons décidé que les organes subsidiaires correspondraient aux points de l'ordre du jour. L'ordre du jour de la Conférence du désarmement est sensiblement différent de sa liste de questions de fond. C'est quelque chose que je tenais à souligner. La Conférence peut prendre une décision et adopter des termes de référence quelque peu différents, mais nous ne pouvons pas modifier une décision ou des accords

déjà convenus. À cet égard, je souhaitais proposer que nous nous limitions à faire référence aux points actuels de l'ordre du jour. Par exemple, pour le point 1 :

(l'orateur poursuit en anglais)

« M. Hasan Kleib, Ambassadeur d'Indonésie, pour le point 1 de l'ordre du jour figurant dans le document CD/2116. »

La Présidente *(parle en anglais)* : Je remercie le Représentant de la Russie de sa déclaration et des propositions qu'il vient de présenter aux membres de la Conférence. Je souhaiterais maintenant connaître le point de vue des délégations sur les deux propositions qui viennent d'être présentées. J'ai l'impression qu'il est possible qu'elles suscitent un certain intérêt, voire votre appui. Si ce n'est pas le cas, je proposerai une autre méthode de travail. Je vais demander au Représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Biontino, de répéter sa suggestion, puis demander aux membres de cette auguste assemblée si elle leur paraît acceptable.

Mais avant, il me semble que le Représentant du Pakistan souhaite prendre la parole. Vous avez la parole.

M. Jadoon (Pakistan) *(parle en anglais)* : Merci, Madame la Présidente. Je ne voulais pas vous interrompre ni perturber votre manière de travailler, mais avec tout le respect que je vous dois, je me suis senti, en quelque sorte, obligé de le faire. Ma délégation a été la première à faire une déclaration en séance plénière et nous y avons présenté une proposition très concrète, qui a été appuyée par plusieurs délégations, comme vous l'avez entendu. Il serait logique que vous la présentiez d'abord à la Conférence, avant de laisser prévaloir d'autres propositions pour lesquelles vous pourriez avoir une certaine inclination. Merci.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je remercie le Représentant du Pakistan de son intervention. La présidence n'a évidemment aucune inclination particulière, il n'est aucunement question ici de sympathie ou d'antipathie, et je vous remercie de faire respecter l'ordre des orateurs. Je suggère donc que votre proposition soit soumise à la considération de la Conférence. J'invite les membres de cette auguste assemblée à commenter la proposition de la délégation pakistanaise. Je demanderai ensuite à l'Ambassadeur Biontino de formuler ses observations.

D'ailleurs, puisque je ressens certaines attentes dans la salle, et que le rôle de la présidence est de guider cette auguste assemblée dans ses travaux, il me semble que, pour pouvoir avancer sur cette décision – ce que souhaitent les 65 membres, si je ne m'abuse –, je vais maintenant suspendre la séance et transformer cette réunion en une réunion informelle. Sur ce, je suspends la séance. Encore une fois, au risque de me répéter, nous sommes à présent dans un cadre informel, dans lequel, je l'espère, nous pourrions aborder les différentes propositions qui ont été présentées ce matin afin d'essayer d'avancer. Nous allons faire une pause de quelques minutes pour y réfléchir.

La séance est suspendue à 10 h 55 ; elle est reprise à 11 h 25.

La Présidente *(parle en anglais)* : Chers collègues, la séance plénière officielle est reprise. Je vois sur ma liste d'orateurs le Royaume-Uni, suivi par les États-Unis d'Amérique. Ambassadeur Rowland, la parole est à vous.

M. Rowland (Royaume-Uni) *(parle en anglais)* : Je reprends la parole, mais cette fois de façon plus solennelle. Madame la Présidente, j'ai quelques mots à dire à propos de l'incident qui a eu lieu au Royaume-Uni et dans lequel un père et sa fille ont été empoisonnés par un agent innervant. Il ne fait maintenant aucun doute que ces personnes ont été empoisonnées par un agent innervant de qualité militaire, d'un type mis au point par la Russie et appartenant à une famille d'agents innervants connus sous le nom de Novitchok. Les experts – de renommée mondiale – du Defence Science and Technology Laboratory de Porton Down ont formellement identifié cet agent chimique. Ils ont également affirmé que la Russie en avait déjà produit et qu'elle était toujours en mesure de le faire. Le passif de la Fédération de Russie en matière d'assassinats commandités par l'État, ainsi que le constat que la Russie considère certains transfuges comme des cibles légitimes à abattre, ont amené mon gouvernement à conclure qu'il était fort probable que la Russie soit derrière les agissements dont Sergueï et Yulia Skripal ont été victimes.

Il n'y a donc que deux explications plausibles à ce qui s'est passé à Salisbury le 4 mars dernier. Soit il s'agissait d'une attaque directe de l'État russe contre mon pays, soit la Russie a perdu le contrôle de cet agent innervant pouvant causer des dommages catastrophiques et a permis qu'il tombe entre les mains de tiers. Hier, le secrétaire d'État des Affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur de Russie au bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth pour lui demander de laquelle de ces deux possibilités il s'agissait, et de nous expliquer comment cet agent innervant produit en Russie a pu être utilisé à Salisbury contre ce père et sa fille. La Fédération de Russie doit immédiatement faire la transparence sur le programme Novitchok auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères a exigé du gouvernement russe une réponse avant la fin de la journée.

Madame la Présidente, ces agissements ont eu lieu dans un contexte d'agressions régulières et bien rodées venant de l'État russe. La Russie a annexé illégalement la Crimée : c'est la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale qu'en Europe, un État souverain prend un territoire à un autre par la force. La Russie a fomenté le conflit dans le Donbass, violé à plusieurs reprises l'espace aérien de plusieurs pays européens et mis sur pied une campagne soutenue de cyberespionnage et de perturbations, incluant, entre autres, l'ingérence du pays dans des élections ainsi que le piratage du Ministère de la défense danois et du Bundestag.

Dans son dernier discours devant l'Assemblée fédérale, le Président Poutine a montré des infographies de lancements de missiles, de trajectoires de vol et d'explosions, y compris des modélisations d'attaques contre les États-Unis, avec plusieurs ogives atteignant la Floride. Les exécutions extrajudiciaires de terroristes et de dissidents en dehors de la Russie ont été sanctionnées juridiquement par le parlement russe en 2006. Et bien sûr, la Russie a utilisé des substances radiologiques dans l'agression barbare de M. Litvinenko. Sur le moment, on nous avait promis d'aider au déroulement de l'enquête, mais nous n'avons obtenu que démentis et tergiversations, et les garanties judiciaires d'une procédure régulière n'ont pas été respectées. À la suite du décès de M. Litvinenko, nous avons expulsé des diplomates russes, suspendu notre coopération en matière de sécurité ainsi que les plans bilatéraux relatifs aux visas, gelé les actifs des suspects et mis ceux-ci sur des listes d'extradition internationales. Ces mesures sont toujours en vigueur.

En outre, l'engagement en faveur de la défense et de la sécurité collectives, par l'intermédiaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), demeure plus fort que jamais face au comportement de la Russie. En effet, nos forces armées jouent un rôle de premier plan dans le renforcement de la présence avancée de l'OTAN, les troupes britanniques dirigeant un groupement tactique multinational en Estonie. Nous avons ouvert la voie en adoptant de sévères sanctions contre l'économie russe ; nous avons également travaillé en étroite collaboration avec nos alliés à tous les niveaux et nous continuerons de le faire. Nous devons maintenant être prêts à prendre des mesures beaucoup plus larges. Mercredi, nous examinerons en détail la réponse de l'État russe. En l'absence de réponse crédible, nous concluons que ces agissements constituent un recours illicite à la force par l'État russe contre le Royaume-Uni. La Première Ministre exposera ensuite l'ensemble des mesures que nous prendrons en réponse. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. En ce qui concerne la récente attaque à l'agent innervant qui a eu lieu à Salisbury, le peuple américain est horrifié par ces événements. Honnêtement, cela dépasse l'entendement qu'un acteur étatique puisse perpétrer un tel attentat, attentat qui, de toute évidence, aurait pu mettre en péril la vie de dizaines, de centaines, peut-être même de milliers de personnes. Je tiens à être très clair : le gouvernement et le peuple des États-Unis soutiennent fermement le Royaume-Uni. Je sais que le Royaume-Uni attend une explication détaillée du gouvernement russe.

Nous sommes scandalisés que la Russie se soit de nouveau livrée à de tels agissements. Pour les responsables, les conséquences doivent être lourdes et appropriées.

Encore une fois, comme je l'ai dit, je sais que le Royaume-Uni attend des explications complètes du Gouvernement russe. Nous les attendons tous. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique et je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Madame la Présidente. Comme nous l'avons déjà fait remarquer à de nombreuses reprises, la délégation russe est catégoriquement opposée à toute tentative visant à faire de la Conférence du désarmement une arène de querelles politiques portant sur des questions sans rapport avec son mandat. Cependant, lorsque des attaques claires sont portées contre la Russie, nous sommes obligés de faire usage de notre droit de réponse.

En ce qui concerne le fond de l'affaire de l'incident de Salisbury, des observations ont été formulées à ce sujet non seulement par le Ministère russe des affaires étrangères, mais également par le Président russe, Vladimir Poutine lui-même. Vous vous doutez bien que les Britanniques en sont parfaitement informés, tout au moins par l'intermédiaire de leur ambassade à Moscou.

Quant aux autres accusations, elles ne sont pas nouvelles, pour nous. Elles sont une tentative de rejeter sa propre faute sur autrui. Je ne vais pas m'appesantir sur ces sujets qui ont déjà été largement commentés, y compris dans cette enceinte.

Concentrons-nous plutôt sur le travail et les tâches qui nous attendent. Il se trouve que les questions soulevées par nos collègues méritent une attention toute particulière dans un contexte légèrement différent. Comme vous le savez tous, le 1^{er} mars 2016, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie a présenté ici même, à la Conférence du désarmement, une initiative visant à élaborer une convention internationale pour combattre les actes de terrorisme chimique et biologique. Les interventions de nos collègues, délibérément ou non, confirment la pertinence de cette initiative ainsi que la nécessité d'adopter rapidement un programme de travail sur la base de la proposition russe qui figure dans le document CD/WP.600. Merci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie d'avoir exercé son droit de réponse. Je donne la parole au Représentant du Royaume-Uni puis au Représentant des États-Unis d'Amérique. Ambassadeur Rowland, la parole est à vous.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Si la délégation russe, ou toute autre délégation, pense que ce sujet n'a rien à voir avec la mission de cette assemblée, qu'elles revoient leur jugement.

Le désarmement et la maîtrise des armements reposent sur un certain degré de confiance : pas nécessairement une confiance totale, mais un minimum de confiance. Les agissements que nous voyons le gouvernement russe commettre avec une certaine constance nous portent à croire que cette confiance est inexistante, ce qui constitue un réel obstacle aux travaux menés ici. En 2015, dans l'ouvrage intitulé « Strategic Defence and Security Review », le Royaume-Uni a indiqué que la menace présentée par la Russie avait de nouveau augmenté. Nous avons été très clairs sur ce sujet, mais nous avons également affirmé clairement qu'il était nécessaire de poursuivre nos travaux dans des cadres tels que le P5 afin de renforcer la confiance, et nous y travaillons depuis que nous avons fondé cet organe destiné à examiner les questions de désarmement en 2009. Je vous le répète donc, la confiance est essentielle à nos travaux et il est très important que nous discutons de questions telles que celle que j'ai soulevée aujourd'hui, qui mettent à mal cette confiance. La Russie a jusqu'à minuit pour nous apporter une réponse. Merci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni et je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Je prends la parole uniquement pour répondre aux commentaires de notre collègue russe. Comme je l'ai dit très clairement dans la déclaration que j'ai faite lors de la semaine de haut niveau, les États-Unis ne peuvent pas appuyer la proposition de convention sur les armes chimiques et biologiques présentée par la Russie. J'ai exprimé clairement, et à

maintes reprises, la grande préoccupation du gouvernement des États-Unis devant les tentatives répétées de la Fédération de Russie de bloquer l'action du Conseil de sécurité relativement à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Compte tenu de l'absence de volonté de traiter de cette question qui préoccupe grandement la communauté internationale, et compte tenu des événements de Salisbury notamment, il est difficile d'imaginer que nous puissions prendre au sérieux cette proposition de convention sur les armes chimiques et biologiques. C'est pourquoi, je le répète et je tiens à être très clair, les États-Unis n'appuieront pas cette proposition avancée par la Fédération de Russie. Je vous remercie, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique et je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie afin qu'il puisse exercer son droit de réponse.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Madame la Présidente. Que je sache, il n'y a pas de cas, dans la pratique internationale, où une confiance réciproque ait été établie sur la base de menaces et d'ultimatums. Les choses ne fonctionnent pas ainsi. Nous avons déjà entendu tout cela à maintes reprises et, naturellement, nous avons été obligés de prendre des mesures en réaction – ici, des mesures de nature militaire et technique –, mais nous y avons été contraints et nous ne les avons prises que lorsqu'il est devenu évident que les outils politico-diplomatiques ne fonctionnaient pas. Comme l'ont déclaré les représentants de la Russie, y compris au plus haut niveau, nous sommes prêts à engager une coopération et un dialogue sérieux sur la base des intérêts nationaux. Il n'y a tout simplement pas d'autre moyen d'arriver à des solutions mutuellement acceptables.

En ce qui concerne l'initiative russe visant à élaborer une convention internationale, répondre « nous ne l'appuyons pas », ce n'est pas répondre. Habituellement, dans des négociations, si une partie n'est pas satisfaite de quelque chose, elle présente des propositions alternatives, ou encore propose des modifications – ce n'est pas à moi de vous expliquer les bases de la diplomatie multilatérale. Un refus catégorique n'est autre qu'une tentative de dissimulation de sa propre absence de volonté à travailler sérieusement à la résolution des grands problèmes internationaux actuels.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il me semble que nos collègues qui y travaillent détermineront eux-mêmes comment procéder. De notre côté, nous devons nous concentrer sur la résolution des problèmes dont la Conférence est actuellement saisie, à savoir terminer le projet de décision et passer enfin à des travaux de fond. Merci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la délégation russe. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Je ne m'étendrai pas sur les commentaires de mon homologue russe. Nous avons proposé une alternative à la proposition russe de convention sur les armes chimiques et biologiques, qui consiste à mettre en œuvre les mécanismes existants pour traiter cette question. Nous l'avons dit et répété à maintes reprises à nos collègues russes. Ils n'ont pas voulu l'accepter. Ils veulent établir une nouvelle convention qui n'est pas nécessaire, alors que nous devons nous concentrer sur la mise en application des mécanismes existants. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique et je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Notre pays croit en la justice, en la primauté du droit et en un système international fondé sur des règles. Nous donnerons à la Russie, comme nous l'avons fait par le passé, la possibilité de réagir. Il leur est encore possible de nous apporter une réponse dans le respect de la légalité et sans heurts.

En ce qui concerne la proposition russe d'élaborer une convention sur les armes chimiques et biologiques et le terrorisme, nous avons toujours eu des doutes quant à l'objet d'un tel instrument, car nous craignons qu'il ne vise à détourner l'attention de l'utilisation

par certains États des armes chimiques. Malheureusement, les agissements qui sont probablement le fait de la Russie au Royaume-Uni nous confortent dans nos inquiétudes et nous rendent encore moins enclins à nous engager sur cette voie. Merci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni et donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il y a deux points que je tiens à soulever. Premièrement, la Fédération de Russie n'a jamais rejeté l'idée de renforcer les instruments existants, que ce soit la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la Convention sur les armes chimiques ou la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Nos collègues des États-Unis et de Grande-Bretagne savent mieux que quiconque comment s'est déroulée l'an dernier la coopération entre les Dépositaires, c'est-à-dire avec leurs collègues russes, dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Grâce à nos efforts communs, nous avons pu prendre des décisions qui permettront d'initier des processus de discussion portant, dans le cadre de cette Convention, sur des questions importantes et pertinentes. Voilà pour le premier point.

En ce qui concerne la résolution 1540 (2004), l'examen complet et régulier de ce document international a été achevé en 2016. La délégation russe, à l'instar des délégations d'autres pays, et notamment des États-Unis et de la Grande-Bretagne, a joué un rôle actif dans ce processus. Vous connaissez aussi bien que moi les résultats positifs que nous avons obtenus.

Parlons maintenant de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Pas plus tard que cet automne, une décision a été prise par l'OIAC, mais ces mesures nous semblent insuffisantes. Il est extrêmement important de noter que, si nous disposions d'un instrument tel qu'une convention internationale pour lutter contre les actes de terrorisme biologique et chimique, il serait peu probable que de telles questions se posent aux réunions de la Conférence du désarmement, car elles seraient résolues dans le cadre de cet instrument. Merci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je ne vois pas de demande de parole. Puisqu'il en est ainsi, la présidence va à présent inviter les délégations intéressées à mener des consultations informelles dans la salle adjacente, la salle n° 2. Nous devons donc suspendre la séance. La séance est suspendue et reprendra dans 45 minutes. La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 11 h 45 ; elle est reprise à 12 h 45.

La Présidente (*parle en anglais*) : La séance officielle de la Conférence du désarmement est reprise. Je remercie les délégations intéressées et concernées qui sont disposées à tenir des consultations informelles. Sachez que, dans quelques minutes, je lèverai la séance afin de nous donner le temps d'échanger nos vues sur les diverses idées qui ont été avancées lors de la session informelle. Avant de lever la séance, y a-t-il des délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je n'en vois pas. Je vous contacterai en temps voulu pour vous informer de la date de la prochaine session plénière officielle de la Conférence. D'ici là, nous continuerons à recueillir vos avis sur les interventions, les idées et les réflexions que nous avons entendues jusqu'ici. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 50.